

CR DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUIN 2023

* **Mise en place du tri à la source des biodéchets** : Présentation faite par Céline LEROUX, chargée de mission à la prévention des déchets de Dieppe-Maritime.

Ce tri deviendra obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024 et s'organisera par la mise en place de composteurs individuels (à Colmesnil) et/ou collectifs dans certaines communes.

* **Pacte financier de Dieppe-Maritime** :

Le pacte fiscal et financier a été voté en conseil communautaire, le pacte prévoit une contribution volontaire des communes, pour Colmesnil, elle s'élève à 1 000 €.

Celle-ci doit être validée par le Conseil Municipal.

Considérant que la commune de Colmesnil-Manneville n'a pas la capacité financière de contribuer à l'effort fiscal demandé par la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime et ce, sur une durée de 3 ans, le Conseil Municipal décide, à 9 voix pour et 1 abstention, de ne pas verser cette contribution.

* **Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Bolbec** : Adoptée à l'unanimité

* **Repas partagé du 2 juillet prochain** :

Il sera animé par le groupe CyBe Trio.

* **Dossiers en cours** :

- Travaux de sécurisation de la traversée du village : Les îlots, chemin de la Ferme, ont été posés par l'entreprise EUROVIA, la signalisation doit être réalisée prochainement.

- Le Département a installé un compteur de véhicules.

- Demande de devis pour le nettoyage du petit bassin, suite aux coulées de terre cet hiver. Réponse de l'entreprise VIGREUX, montant 600 € HT.

- Réflexion sur l'installation d'une caméra au niveau des conteneurs, pour lutter contre les dépôts sauvages.